

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

.....  
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE LA PROTECTION DE LA NATURE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

.....  
CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

.....  
PROTOCOLE DE NAGOYA SUR APA

.....  
DIRECTION NATIONALE DU PROJET APA  
.....



REPUBLIC OF CAMEROUN  
Peace-Work-Fatherland

.....  
MINISTRY OF ENVIRONMENT, PROTECTION  
OF NATURE AND SUSTAINABLE  
DEVELOPMENT

.....  
CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY

.....  
NAGOYA PROTOCOLE ON ABS

.....  
NATIONAL DIRECTORATE ABS PROJECT  
.....



Projet " Appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya et à la recherche-développement sur les chaîne de valeur de la biodiversité pour les petits exploitants dans les Régions du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord, du Cameroun."

## TERMES DE REFERENCE CONSULTATION N°2

**Analyse des groupes cibles, y compris leurs connaissances, attitudes et pratiques (CAP) sur le Protocole de Nagoya sur l'APA, et élaboration d'un plan de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (PCESP)**

Référence dans le plan de travail annuel 2024 : activités, 30, 31

### I. CONTEXTE

Le Cameroun est Partie à la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui fournit le cadre d'action mondial pour assurer la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses éléments et le partage équitable des avantages découlant de son utilisation. Conformément à ses obligations en lien avec ces objectifs de la Convention sur la diversité biologique, notamment en matière d'accès et de partage des avantages, le Cameroun a élaboré sa première stratégie APA en 2012, et son plan d'action national APA en 2016. Plusieurs initiatives pilotes ont été développés et ont permis l'élaboration et la promulgation de la loi APA et la signature de ses textes d'application. Malgré ces avancées, dans la pratique, la mise en œuvre du cadre APA national se heurte encore à un déficit de connaissance et une prise de conscience des acteurs.

Dans le cadre des efforts de mise en œuvre du régime APA au Cameroun, le projet intitulé « Appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya et à la recherche-développement sur les chaînes de valeur de la biodiversité pour les petits exploitants dans les Régions du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord, du Cameroun » a été approuvé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Le projet vise à soutenir l'opérationnalisation du cadre national d'APA, en permettant l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées qui génèrent des avantages économiques nationaux et locaux tangibles grâce à leur utilisation commerciale de manière juste, équitable et durable.

Le projet est mis en œuvre dans deux sites : Départements du Mayo Kani dans la Région de l'Extrême Nord, Meme, Manyu et Kupe Muanenguba dans la Région du Sud-Ouest du Cameroun. Quatre espèces sont ciblées : *Acacia nilotica*, *Balanites aegyptiaca*, *Irvingia wombolu*, et *Monodora myristica*.

Dans le cadre du Résultat Intermédiaire 2.1.1, le projet entreprendra une campagne de sensibilisation sur la loi APA, la CDB, le Protocole de Nagoya et les avantages scientifiques, technologiques et socio-économiques, ciblant les chercheurs, les communautés locales/peuples autochtones, l'industrie et les parties prenantes concernées. À cette fin, une étude de référence doit être menée sur les connaissances, attitudes et pratiques (CAP) relatives au Protocole de Nagoya et d'APA afin d'établir une situation de référence sur le nombre de parties prenantes ciblées par le PCESP qui connaissent et se conforment au cadre juridique nationale sur l'APA; et également d'avoir une analyse pointue de la problématique de communication et des groupes cibles, d'aider à identifier les messages clés ; les stratégies, approches, canaux et partenaires de communication les plus efficaces. Cette étude sera également nécessaire pour évaluer les capacités des institutions gouvernementales nationales et des institutions cibles dans les Régions du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord en ce qui concerne les procédures d'APA, les obligations clés liées au protocole de Nagoya, les demandes d'accès, la négociation de contrats APA, l'application de la réglementation, et la mise en œuvre de mécanismes de conformité et d'activités de suivi (par exemple, pour les projets de bioprospection ou les chaînes de valeur).

Les résultats de cette enquête guideront l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie formations et de sensibilisation pour combler les lacunes identifiées.

Une dimension supplémentaire du PCESP consistera à sensibiliser les parties prenantes concernées par la bioprospection, les chaînes de valeur, la commercialisation, la planification des activités, les codes de conduite, les procédures de recherche, les protocoles bioculturels communautaires et les registres des connaissances traditionnelles.

C'est ce contexte qui justifie la formulation des présents termes de référence. Le Projet recherche un cabinet d'études pour réaliser cette mission.

## II. OBJECTIFS

Les objectifs de cette mission sont les suivants :

- mener une analyse des groupes cibles (institutions gouvernementales nationales et des institutions cibles dans les Régions du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord, les Populations Locales et Autochtones), y compris les CAP sur le Protocole de Nagoya et l'APA, pour établir une base de référence sur le nombre de parties prenantes ciblées par le PCESP qui connaissent et se conforment à la loi et à la réglementation nationale sur l'APA et leurs besoins en communication ;
- élaborer un PCESP intégrant la dimension genre et comprenant une définition claire des objectifs, des actions à mener, les groupes cibles, les outils, les canaux, les indicateurs de performance et un plan de mise en œuvre chiffré ;
- proposer un mécanisme de suivi et d'évaluation du PCESP sur le protocole de Nagoya et l'APA ;
- développer le matériel d'information, d'éducation et de communication (IEC) pertinent (c'est-à-dire des fiches d'information, des affiches, des programmes télévisés, des articles de journaux, des brochures et des présentations audiovisuelles lors d'événements, de réunions et ateliers avec les parties prenantes), qui intègrent les droits de l'homme et l'approche genre liés à l'accès et l'utilisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels ciblant différents publics.

### III. RÉSULTATS ATTENDUS

- les résultats des enquêtes sur les connaissances, attitudes et pratiques (CAP) menées auprès des parties prenantes ciblées par le PCESP, et une situation de référence sur le nombre de parties prenantes ciblées par le PCESP qui connaissent et se conforment à la législation et la réglementation nationales en matière d'APA sont établis et disponibles ;
- le PCESP intégrant l'aspect genre et un plan chiffré de mise en œuvre est élaboré et validé avec les parties prenantes concernées ;
- une proposition de mécanisme de suivi et d'évaluation du PCESP sur le protocole de Nagoya et l'APA est élaboré et disponible ;
- des matériels d'information, d'éducation et de communication (IEC) pertinents qui intègrent les principes des droits de l'homme et l'approche genre liés à l'accès et à l'utilisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels, ciblant différents publics, sont élaborés et validés par les parties prenantes.

### IV. MÉTHODOLOGIE

Le cabinet d'étude doit proposer une méthodologie détaillée démontrant comment les résultats seront obtenus.

Les étapes clés pour entreprendre ce travail peuvent être résumées comme suit :

1. Effectuer une revue documentaire sur le cadre juridique et réglementaire, les outils de mise en œuvre et les rapports d'activité sur l'APA ;
2. Mener une évaluation de base des connaissances, attitudes et pratiques des groupes cibles, pour éclairer l'élaboration de la stratégie de communication. Cela comprendra un examen des documents existants pour garantir qu'il n'y a pas de duplication des documents produits, ainsi que des entretiens avec les parties prenantes concernées ;

3. Élaborer un PCESP intégrant le genre pour améliorer la sensibilisation, la compréhension, les connaissances et les pratiques du grand public, des principales parties prenantes du gouvernement, du secteur privé, de la société civile, de la recherche/académie, des populations locales et Autochtones, etc. aux niveaux national et local ;
4. Spécifiez les canaux de communication, les méthodes de diffusion et les médias appropriés tels que la presse écrite, les médias audiovisuels, les médias Web/en ligne, les médias traditionnels et les médias sociaux, entre autres, pour communiquer efficacement les messages clés à des parties prenantes spécifiques ;
5. Élaborer un guide pour toutes les communications sur les questions d'APA, afin de garantir des formats cohérents pour les publications et les produits de communication ;
6. Conceptualiser, concevoir et développer des supports d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur l'APA avec des messages appropriés et pertinents adaptés aux principales parties prenantes en utilisant divers formats appropriés tels que du texte, des graphiques, des images, des infographies, des vidéos, des documents imprimés, etc.
7. Élaborer un plan de mise en œuvre chiffré (Élaboration du budget et du calendrier des activités et des livrables ainsi qu'une proposition d'un mécanisme de suivi et d'évaluation)\_du PCESP ;

Le cabinet d'étude travaillera en étroite collaboration avec l'Unité de Gestion du Projet et consulteront largement les parties prenantes identifiées et l'équipe de communication du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable.

#### V. LIVRABLES ET CALENDRIER

A l'issue de la consultation, les livrables suivants sont attendus :

Livrables	Date limite
<b>Livrable 1</b> : Un rapport de démarrage détaillant la méthodologie et le calendrier de réalisation de la mission. Ces documents seront soumis pour amendement et validation par l'UGP.	Au plus tard 02 semaines après la signature du contrat.
<b>Livrable 2</b> : Un rapport intérimaire à l'issue des enquêtes sur les connaissances, attitudes et pratiques (CAP) auprès des parties prenantes ciblées par le PCESP.	Au plus tard 01 mois après la validation de la méthodologie
<b>Livrable 3</b> : Un rapport d'étape contenant le PCESP et les supports d'information, d'éducation et de communication (IEC) pertinents.	Au plus tard 02 mois après la validation de la méthodologie
<b>Livrable 4</b> : Un rapport de l'atelier de présentation et de validation du PCESP et les versions finales des différents livrables intégrant les inputs des partenaires.	Au plus tard 02 semaines après l'atelier de validation

#### VI. PROFIL DU CONSULTANT

Les cabinets d'études intéressés par cette prestation devront fournir une équipe qualifiée et jouissant d'une bonne compréhension du mécanisme APA et une bonne expérience dans la réalisation de travaux similaires. Elle devra être constituée de :

- un Chef de mission (Bac + 5) et 10 ans d'expérience générale minimum, Expert en communication. Il doit en outre justifier d'une bonne compréhension du mécanisme APA,

- et posséder de bonnes connaissances dans le domaine de la biodiversité et de la gestion durable des ressources naturelles ;
- deux experts juniors (Bac + 3) et 5 ans d'expérience générale minimum, ayant des compétences avérées dans le domaine de la conduite des enquêtes en milieu professionnel et en milieu rural.

Ils doivent en outre avoir une maîtrise du français et de l'anglais lus, écrits et parlés. Une connaissance des langues locales (fulfulde, pidgin) sera un atout.

## VII. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature en un seul volume comportera les pièces administratives et techniques suivantes :

### Pièces administratives

- une lettre de motivation dûment signée par le représentant légal de la structure ;
- une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- une attestation de non redevance ;
- une attestation de localisation ;
- une attestation de domiciliation bancaire ;
- une copie du registre de commerce

### Pièces techniques

- une note de présentation de la structure ;
- les CV datés et signés du personnel clé à mobiliser pour la prestation, assortis des copies des diplômes ;
- les références des expériences antérieures assorties de justificatifs ;
- une proposition technique qui doit comprendre la méthodologie pour réaliser la mission ;
- toute autre pièce pertinente.

### Dossier financier

- une offre financière ;

Le défaut de production d'un des documents ci-dessus entraîne un zéro (0) pour l'expert concerné.

## VIII. DURÉE DE CONSULTATION

La durée de la consultation est de 30 jours répartis sur une période de 2 mois.

Date **23 FEV 2024**

Approuvé par :



*Dr. Dingom Auréli*  
*Baylar Patience*